

---

## Recommandations pour la qualité et les aspects esthétiques des eaux utilisées à des fins récréatives

---

### Résumé — Recommandations pour la qualité des eaux utilisées à des fins récréatives au Canada

Paramètre	Recommandation
<b>Microbiologique</b>	
<i>Escherichia coli</i> (coliformes fécaux)	La moyenne géométrique d'au moins cinq échantillons prélevés au cours d'une période d'au plus 30 jours ne doit pas dépasser 2 000 <i>E. coli</i> par litre. Un nouvel échantillonnage doit être effectué chaque fois qu'un échantillon compte plus de 4 000 <i>E. coli</i> par litre. Pour de plus amples renseignements sur l'application de la présente recommandation, consulter le document de Santé et Bien-être social Canada (1992).
Entérocoques	La moyenne géométrique d'au moins cinq échantillons prélevés au cours d'une période d'au plus 30 jours ne doit pas dépasser 350 entérocoques par litre. Un nouvel échantillonnage doit être effectué chaque fois qu'un échantillon compte plus de 700 entérocoques par litre. Pour de plus amples renseignements sur l'application de la présente recommandation, consulter le document de Santé et Bien-être social Canada (1992).
Coliphages	On ne peut, à l'heure actuelle, établir de limites relatives aux coliphages. Pour de plus amples renseignements, consulter le document de Santé et Bien-être social (1992).
Pathogènes hydriques	Les pathogènes les plus souvent responsables des maladies liées à l'utilisation récréative des eaux, soit <i>Pseudomonas aeruginosa</i> , <i>Staphylococcus aureus</i> , <i>Salmonella</i> , <i>Shigella</i> , <i>Aeromonas</i> , <i>Campylobacter jejuni</i> , <i>Legionella</i> , les entérovirus humains, <i>Giardia lamblia</i> et <i>Cryptosporidium</i> , sont décrits dans le document de Santé et Bien-être social Canada (1992).
Cyanobactéries (algues bleu-vert)	Aucune limite n'a été établie. Santé Canada travaille actuellement à l'élaboration d'une recommandation numérique pour la microcystine, une toxine cyanobactérienne. Les eaux recouvertes d'une écume superficielle bleu-vert doivent être évitées, car leur limpidité est réduite et elles peuvent renfermer des toxines.
<b>Caractéristiques chimiques</b>	
Température	On n'a pas pu établir de limites pour les produits chimiques, faute de données suffisantes. Les décisions quant à l'utilisation doivent être fondées sur une évaluation de la salubrité de l'environnement ainsi que sur des critères esthétiques. Une étude sur les expositions cutanées à des contaminants de l'environnement a récemment été réalisée par Moody et Chu (1995).
Limpidité	Les caractéristiques thermiques de l'eau ne doivent pas entraîner une hausse ou une baisse appréciables de la température corporelle interne des baigneurs et des nageurs.
pH	L'eau doit être suffisamment limpide pour qu'un disque de Secchi soit visible jusqu'à au moins 1,2 m.
Turbidité	Lorsque le pouvoir tampon de l'eau est très faible, 6,5 à 8,5; une plage de 5,0 à 9,0 est acceptable.
Huiles et graisses	Une limite de 50 unités de turbidité néphélométrique (uTN) est suggérée.
Végétaux aquatiques	Les huiles ou les produits pétrochimiques ne doivent pas être présents dans des concentrations suffisantes pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• produire à la surface de l'eau une pellicule visible, un reflet ou une altération de la couleur;</li> <li>• produire une odeur décelable;</li> <li>• entraîner sur les littoraux et les fonds la formation de dépôts décelables par la vue et l'odorat.</li> </ul>
Éléments esthétiques	Les baigneurs doivent éviter les zones où l'on trouve des plantes à racines ou des plantes flottantes; la présence d'une très forte croissance végétale peut en outre avoir une incidence sur d'autres activités comme la navigation de plaisance et la pêche.
Organismes nuisibles	Toutes les eaux doivent être dépourvues : <ul style="list-style-type: none"> <li>• de matières susceptibles de former des dépôts répugnants;</li> <li>• de débris, d'huiles, d'écumes et d'autres matières flottantes;</li> <li>• de substances conférant à l'eau une couleur, une odeur, un goût ou une turbidité désagréable;</li> <li>• de substances et de conditions ou de combinaisons de ces éléments dans des concentrations suffisantes pour entraîner l'apparition d'organismes aquatiques indésirables.</li> </ul> <p>Les zones réservées à la baignade doivent être aussi exemptes que possible d'organismes pouvant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nuire à la santé ou au bien-être physique des usagers;</li> <li>• rendre les lieux inutilisables.</li> </ul> <p>Des exemples courants d'organismes nuisibles sont les insectes piqueurs et non piqueurs et les organismes vénéneux, comme la méduse.</p>

---